

Législation



1



DROIT A L'IMAGE

Il est régi par la loi belge du 30 juin 1994

Article XI.174 du Code de Droit Economique sur la protection de la vie privée

2

DROIT A L'IMAGE

Loi du 30 juin 1994

*Ni l'auteur, ni le propriétaire
d'un portrait,*

*n'a le droit de le reproduire
ou de le communiquer au public*

*sans l'assentiment
de la personne représentée*

pendant vingt ans à partir de son décès

3



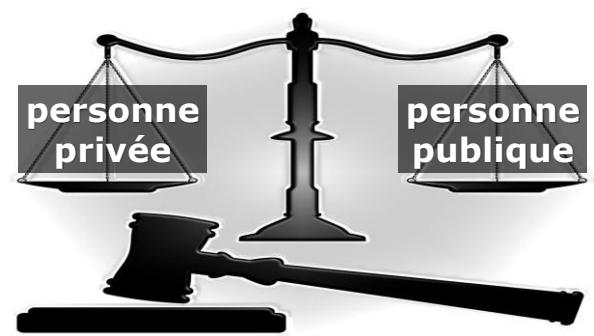
4

DROIT A L'IMAGE



Existe-t-il des exceptions?

5



6

DROIT A L'IMAGE

Pour les **personnes publiques**

(hommes politiques, sportifs, acteurs, chanteurs...),

l'autorisation de publication est présumée
pour autant que les images soient prises au cours de
l'exercice de leur fonction publique



7

DROIT A L'IMAGE

Personnes publiques

dans des **moments de vie privée**

= **pas de publication sans autorisation**



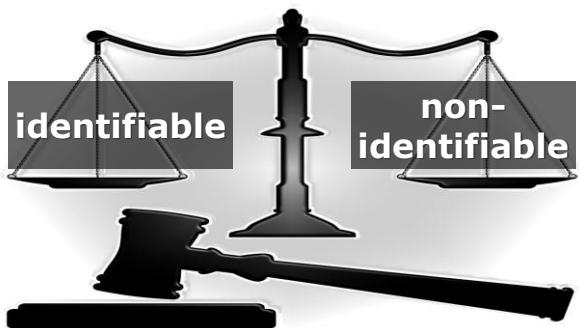
8

DROIT A L'IMAGE



pour une personne privée
l'autorisation de publication est
TOUJOURS OBLIGATOIRE !

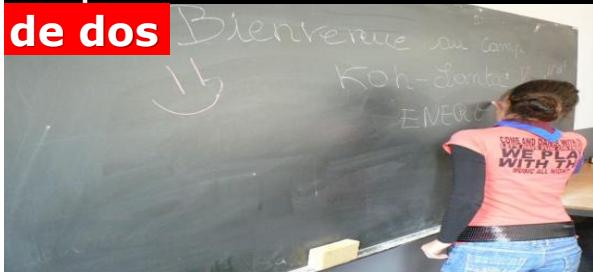
9



10

pas de droit à l'image
quand vous êtes non-identifiable

de dos



11

pas de droit à l'image
quand vous êtes non-identifiable

dans une foule



12



13



14



15



16

DROIT D'AUTEUR

#1
droit moral

#2
droit patrimonial

17

DROIT D'AUTEUR

Droit moral = intérêts non économiques

-> paternité
L'auteur a le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur l'œuvre et sur toutes reproductions

-> intégrité
L'auteur a le droit de s'opposer à toute modification ou déformation de son œuvre

18

DROIT D'AUTEUR

Droit patrimonial = permet de tirer des revenus d'une œuvre artistique

-> reproduction

L'autorisation de l'auteur est nécessaire pour pouvoir en faire une reproduction, une copie.



-> communication au public

Un auteur a, seul, le droit de communiquer son œuvre au public



19

DROIT D'AUTEUR



La durée du droit d'auteur est de 70 ans après la mort de l'auteur

20



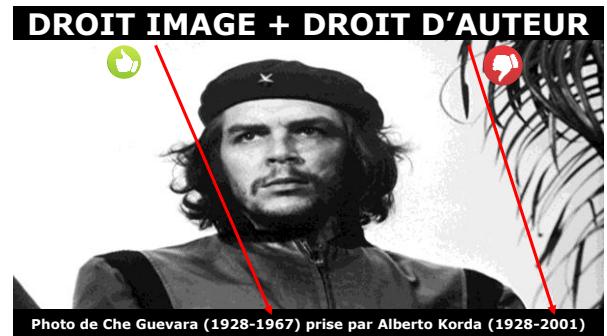
21



22



23



24



paternité, intégrité, reproduction, communication publique

25



26

Règle de base : à retenir !

Sauf mention contraire, toute image trouvée sur Internet appartient à son auteur et n'est pas utilisable ou modifiable sans son accord !

27



28

D'autres le sont moins facilement

Haute Ecole Libre Mosane | Wallonie-Bruxelles Campus

Les images peuvent être soumises à des droits d'auteur En savoir plus

Consulter >

29

Il existe, sur Internet, des banques d'images libres de droits

30



31